



## Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 20'000.- pour la création d'une zone 30 km/h à la Rue du Débarcadère et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2022

### Le Conseil communal de La Grande Béroche,

vu le rapport des Conseillers communaux en charge des dicastères,  
vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,  
vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,  
sur la proposition des chefs des dicastères;

#### arrête :

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de **CHF 20'000.-** pour la création d'une zone 30 km/h à la Rue du Débarcadère.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de CHF 20'000.- dans le chapitre Routes communales (6150) et amorti conformément à la loi au taux de **10%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2022, d'un montant de **CHF 20'000.-**, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le service technique et le service de la sécurité publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 09 mars 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président,  
Hassan Assumani

Le secrétaire,  
Tom Egger